

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32  
 Nombre de conseillers votants : 35

**Étaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### Convention de partenariat 2021 avec la Chambre des Métiers

Avec plus de 800 établissements sur Cenon, l'artisanat joue un rôle prépondérant dans le développement économique local. La crise sanitaire a fragilisé le tissu économique local et nécessite d'anticiper et d'accompagner au plus près les entreprises du territoire.

Afin de répondre à ce besoin, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose de développer un partenariat avec la Ville de Cenon qui s'articule autour de trois axes :

**La mise en place d'une cellule de soutien aux entreprises en difficulté** à travers « un guichet unique » pour toutes les entreprises ; il s'agit de recenser et de faire remonter tous les besoins des entreprises afin de les orienter vers les bons interlocuteurs. La Chambre de Métiers accompagnera les entreprises inscrites au Registre des Métiers, orientera les autres accompagnements et effectuera le suivi et le reporting de toutes les entreprises concernées.

**Encourager le développement de l'apprentissage et faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi dans le secteur de l'artisanat** par la désignation d'un référent de la Chambre des Métiers au sein d'une plateforme des acteurs de l'emploi pilotée par la Ville

**Une analyse des données économiques sur l'artisanat qui permettra de développer des actions complémentaires et ciblées.**

**Le plan de financement de cette action s'établit comme suit :**

DEPENSES		RECETTES	
Mise en place d'une cellule de soutien aux entreprises en difficulté	1 500€	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde	650 €
Mise à disposition et traitement de données économique extraites du Registre des Métiers	350€	Mairie de Cenon	1 200€
<b>TOTAL</b>	<b>1 850€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 850€</b>

Cette convention opérationnelle s'accompagne également d'une charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité afin de valoriser l'Artisanat local.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par  
34 voix pour  
1 abstention  
0 voix contre**

**Adopte la convention de partenariat 2021 ainsi que la charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale, délégation Gironde et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que la charte associée.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020  
Publication : 05/01/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.